



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 JANVIER 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce onzième jour du mois de janvier 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Nathalie Laprade  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion : loi sur les immeubles industriels municipaux
4. Avis de motion : règlement sur l'épandage 2016
5. Avis de motion : modification des dispositions encadrant les contenants à ordures
6. Avis de motion : règlement d'imposition des taxes et tarifs 2016
7. Avis de motion : règlement d'emprunt pacte fiscal
8. Avis de motion : amendement règlement numéro 1154-2011
9. Adoption du projet de règlement SPR-15-2016 modifiant le règlement de zonage 1259-2014 afin de modifier les normes d'implantation pour la zone 72-P
10. Adoption du projet de règlement SPR-16-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H
11. Droit de passage au club de motoneige de la Jacques-Cartier
12. Subvention à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
13. Cautionnement Évènements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
14. Contestation d'une poursuite aux petites créances
15. Mandat ingénieurs : rénovation mairie
16. Mandat architectes : jeux d'eau
17. Amendement de la résolution numéro 670-2015
18. Ouverture de rue : prolongement de la rue de l'Osmonde
19. Fourniture et installation d'équipements pour camion 10 roues
20. Nomination d'un lieutenant au Service de protection contre les incendies
21. Dépôt de la liste des engagements financiers
  - a. Au 31 décembre 2015
  - b. Au 7 janvier 2016
22. Dépôt de la liste des chèques
23. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
24. Période de questions
25. Ajournement au 25 janvier 2016

Le quorum étant constaté, la séance du mois de janvier est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

**MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

1-2016

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

- Dépôt d'une pétition.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION : LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à fixer, pour l'année 2016, le montant maximal pouvant être engagé au cours de cet exercice pour défrayer les dépenses en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE 2016**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier, pendant douze jours au cours de l'année 2016.

Le règlement sera adopté conformément aux dispositions de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DES DISPOSITIONS ENCADRANT LES CONTENANTS À ORDURES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les dispositions encadrant le remisage des contenants à ordures, à matières recyclables et matières putrescibles.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2016**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à imposer les taxes et les tarifs pour l'année 2016 de façon à pourvoir aux dépenses d'administration, d'entretien et d'amélioration et pour faire face aux obligations de la Ville ainsi qu'à toutes autres dépenses qui seront prévues au budget de la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT PACTE FISCAL**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance d'un règlement d'emprunt pourvoyant à compenser 25 % de la perte du montant de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ conformément à l'article 11 du projet de loi 64 sanctionné le 6 décembre 2013.

**AVIS DE MOTION : AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-2011**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance d'un règlement pourvoyant à amender l'article 5 du règlement numéro 1154-2011 de façon à imposer correctement la taxe spéciale décrétée pour certains immeubles à condos ne pouvant être imposée selon l'étendue en front de ces immeubles imposables.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

2-2016

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SPR-15-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1259-2014 AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION POUR LA ZONE 72-P**

**ATTENDU** la construction prochaine d'un nouveau CPE Jolicoeur;

**ATTENDU** que les marges de recul permises actuellement dans la zone 72-P ne permettent pas la construction du CPE puisque la configuration du lot est plus large que profonde;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2015;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 décembre 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-15-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de modifier les marges de recul pour la zone 72-P.

**Projet de règlement numéro SPR-15-2016**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-15-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Modifier les marges de recul pour la zone 72-P.

**ARTICLE 2** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone 72-P, à la section « Normes d'implantation », à la ligne « marge de recul avant », le chiffre « 7,5 » est remplacé par le chiffre « 5,0 »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier, aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

**ARTICLE 3** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte :

Dans la zone 72-P, à la section « Normes d'implantation », à la ligne « marge de recul arrière », le chiffre « 7,5 » est remplacé par le chiffre « 5,0 »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier, aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER CE ONZIÈME JOUR  
DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE SEIZE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

3-2016

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SPR-16-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AGRANDIR LA  
ZONE 137-C À MÊME LA ZONE 67-H**

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 28 septembre 2015;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 décembre 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-16-2016 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H.

**Second projet de règlement**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-16-2016 AUX FINS DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2015 DE  
FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 137-C À MÊME LA ZONE 67-H.

**ARTICLE 2** Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage sous la cote annexe 2 est modifié en agrandissant la zone 137-C à même la zone 67-H.

- Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER CE ONZIÈME JOUR  
DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE SEIZE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

**4-2016 DROIT DE PASSAGE AU CLUB DE MOTONEIGE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la demande de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec afin d'autoriser un droit de passage sur les lots 5 524 734, 5 579 081 et 5 579 082 appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**ATTENDU que** cette demande vise à maintenir un lien entre le secteur est et le secteur ouest du sentier de motoneige;

**ATTENDU** la position favorable du Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU que** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accorde un droit de passage au Club de motoneige de la Jacques-Cartier sur les lots 5 524 734, 5 579 081 et 5 579 082, et ce, jusqu'au 30 avril 2016 et selon les conditions contenues sur le formulaire de demande.

**ADOPTÉE**

**5-2016 SUBVENTION À LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que le budget 2016 prévoit une subvention de 125 000 \$ pour l'aide à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, notamment parce que la Ville n'a plus à défrayer le loyer du Centre médical;

**ATTENDU** qu'en décembre, une somme de 25 000 \$ a été consentie par le conseil sur le budget 2016;

**ATTENDU** que le budget n'étant pas adopté, la loi prévoit que le conseil peut dépenser pour chaque mois le douzième de chacun des crédits prévus à celui-ci, et compte tenu des besoins;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** qu'une aide financière de 9 986 \$ soit accordée immédiatement à la Fondation et que le reste de la somme prévue au poste 02-590-00-996 soit versée à la Fondation dès que le budget aura été adopté par le conseil.

**ADOPTÉE**

**6-2016 CAUTIONNEMENT ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** l'entente liant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'organisation de plusieurs événements;

**ATTENDU** que la Ville, par sa résolution 245-2015, s'était portée caution pour la marge de crédit de l'organisme; ce cautionnement prenant fin le 31 décembre 2015;

**ATTENDU** l'alinéa 3 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** de renouveler ce cautionnement pour une autre année se terminant le 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

**7-2016 CONTESTATION D'UNE POURSUITE AUX PETITES CRÉANCES**

**ATTENDU** la poursuite intentée par madame Marie-Hélène Gosselin et monsieur Dave Malenfant du 76, rue Napoléon-Beaumont contre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier devant la Cour du Québec, division des petites créances;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

**ATTENDU** que la partie demanderesse ne peut invoquer ignorer le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;

**ATTENDU** que, sans préjudice à ce qui est plaidé dans la contestation de la Ville, les dommages réclamés par la partie demanderesse sont abusifs, exagérés et injustifiés et que, de plus, les matériaux choisis pour apporter les correctifs aux installations sont plus coûteux que nécessaire, par exemple une clôture en fer forgé;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil conteste la réclamation devant la Cour du Québec, division des petites créances.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, soit dûment autorisé à signer la contestation et tout document en ce sens.

**ADOPTÉE**

8-2016

**MANDAT INGÉNIEURS : RÉNOVATION MAIRIE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entend déménager les services d'administration de la mairie actuelle à l'ancien édifice de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine;

**ATTENDU** que la firme Régis Côté, architectes, a été mandatée pour la préparation des plans et devis et les documents d'appels d'offres;

**ATTENDU** qu'il s'avère également nécessaire de mandater une firme de génie en mécanique et électricité pour ce projet;

**ATTENDU** l'offre de services de Therméca, services de génie, datée du 11 janvier 2016, pour la somme de 15 400 \$, plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Therméca, services de génie, pour accompagner la firme Régis Côté, architectes, dans le projet de relocaliser la mairie au 2, rue Laurier;

Le mandat est constitué de l'ensemble des éléments inclus dans l'offre de service de Therméca datée du 11 janvier 2016.

La dépense nette pour ce mandat sera affectée au règlement d'emprunt à être adopté pour les travaux de rénovation et de relocalisation ou, à défaut, de l'excédent non affecté au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

9-2016

**MANDAT ARCHITECTES : JEUX D'EAU**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a requis auprès de la firme Régis Côté et associés une offre de service pour la préparation d'un concept, de plans et devis techniques et des services durant la construction concernant le projet de jeux d'eau à proximité du Pavillon Desjardins;

**ATTENDU** l'offre de service présentée en date du 11 janvier 2016;

**ATTENDU** que la Ville entend procéder en deux étapes quant aux honoraires professionnels présentés, c'est-à-dire que les services durant la construction feront l'objet d'un mandat distinct;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Régis Côté et associés pour la préparation d'un concept, de plans et devis techniques et des documents d'appels d'offres, le tout



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

pour la somme de 15 213 \$, plus taxes, et selon les détails de l'offre de service datée du 11 janvier 2016.

Le coût net de ce mandat est approprié de l'excédent non affecté au 31 décembre 2015.  
**ADOPTÉE**

**10-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 670-2015**

**ATTENDU** la résolution numéro 670-2015 qui autorise la libération de la moitié de la retenue contractuelle dans le cadre du projet de construction du bâtiment multifonctionnel;

**ATTENDU** que le montant à verser à l'entrepreneur comportait une erreur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 670-2015 pour préciser que le montant à verser à l'entrepreneur, Durand Construction, est établi à 55 936,87 \$ plutôt que 54 936,87 \$.

**ADOPTÉE**

**11-2016 OUVERTURE DE RUE : PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'OSMONDE**

**ATTENDU** que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 5 796 630;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue de l'Osmonde sur le lot 5 796 630, conditionnellement à la cession, par contrat notarié, de la rue par BAMKS Investissement Inc.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que ce conseil décrète la fermeture de la rue sur les lots 5 796 623 et 5 796 624.

**ADOPTÉE**

**12-2016 FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR CAMION 10 ROUES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le paiement, à Phil Larochelle Équipements Inc., d'un montant de 74 749,99 \$, avant taxes, tel que prévu au contrat, moins 1 600 \$ représentant les pénalités prévues au devis, soit 100 \$ / jour de retard de livraison des équipements x 16 jours, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour un camion 10 roues.

Cette dépense est appropriée du règlement numéro 1282-2015.

**ADOPTÉE**

**13-2016 NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** la tenue d'un concours, du 2 au 17 décembre 2015, pour combler un poste de lieutenant au Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** qu'un seul candidat a postulé pour ce poste et que ce dernier répond aux exigences de la fonction;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** de nommer monsieur Nicolas Tanguay au poste de lieutenant du Service de protection contre les incendies, et ce, pour une période probatoire d'un an.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service à afficher un concours pour combler un poste vacant de lieutenant éligible;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU**, pour ce faire, de former un comité de sélection composé de deux élus municipaux, du directeur du Service, monsieur Pierre Beaumont ainsi que d'un capitaine.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2015, laquelle comprend 159 commandes au montant de 155 416,38 \$.

Le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 janvier 2016, laquelle comprend 5 commandes au montant de 52 995,51 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2015, laquelle totalise 1 530 902,94 \$.

14-2016

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015, laquelle totalise la somme de 108 279,81 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose une pétition de citoyens concernant la sécurité sur la route de la Jacques-Cartier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

15-2016

**AJOURNEMENT AU 25 JANVIER 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'ajourner la séance au lundi 25 janvier 2016, à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 20.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER